

APPENDIX "ND-2"

Response to the Question raised by Senator Thompson on 28 Oct 80

Comparisons of General Officers and Officer/Man ratios in U.K., U.S.A., Australia and Canada

- Annex A presents the ratio of General Officers to total force pertaining to U.K., U.S.A., Australia and Canada.
- Annex B presents the ratio of officers' strength to other rank strength as well as the ratio of Officers' strength to total force in U.K., U.S.A., Australia and Canada.
- Annex C presents the ratios of Colonels or equivalents to other ranks and to total force in the U.S.A. and Canada.

This additional data has been included since it explains why there is a relatively smaller number of general officers to work force in the USA vis-à-vis Canada, UK and Australia as depicted in Annex A. The US Forces have chosen to establish many of their senior positions at the Colonel rank rather than at the General rank and this has resulted in the US Forces having nearly twice the ratio of Colonels to total forces as Canada, although, as stated above, having a small ratio of general officers to total force compared to Canada, UK or Australia.

ANNEX "A"

COUNTRY	GENERAL OFFICERS	WORK FORCE	RATIO	PAYS	OFFICERS GÉNÉRAUX	EFFECTIF	RAPPORT
U.K.	741	319,400	1/431	ROYAUME-UNI	741	319,400	1/431
U.S.A.	1,105	2,007,325	1/1816	ÉTATS-UNIS	1,105	2,007,325	1/1816
AUSTRALIA	129	66,896	1/518	AUSTRALIE	129	66,896	1/518
CANADA	108	79,871	1/739	CANADA	108	79,871	1/739

APPENDICE «DN-2»

Réponse à la question du Sénateur Thompson, le 28 octobre 1980

Comparaisons des officiers généraux et rapport entre les officiers et non-officiers faisant partie des forces militaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie et du Canada

- À l'Annexe A, on établit le rapport qui existe entre les officiers généraux et l'effectif total du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie et du Canada.
- À l'Annexe B, on établit le rapport qui existe entre les officiers et les non-officiers ainsi que le rapport entre l'effectif total des officiers et l'effectif total des forces militaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie et du Canada.
- À l'Annexe C, on établit le rapport qui existe entre les militaires qui détiennent le grade de colonel (ou un grade équivalent) et le personnel non-officier ainsi que le rapport qui existe entre l'effectif total de la force militaire des États-Unis et du Canada.

Ces renseignements supplémentaires ont été fournis étant donné qu'ils expliquent la raison pour laquelle il y a un nombre relativement plus petit d'officiers généraux aux États-Unis qu'au Canada, au Royaume-Uni et en Australie (voir l'Annexe A). Les États-Unis ont choisi d'établir plusieurs de leurs postes supérieurs au grade de colonel plutôt qu'au grade de général. Ainsi, la force militaire des États-Unis compte deux fois plus de colonels qu'il y en a au sein des Forces canadiennes. Cependant, le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie comptent un nombre plus élevé d'officiers généraux, tel qu'il a été mentionné ci-dessus.

ANNEXE «A»